

## 4 Économie

## Protection de l'industrie de la cimenterie locale

## Interdiction d'importation de ciment

Willy NDONG

Libreville/Gabon

**Cette mesure d'interdiction temporaire permettra de relancer le tissu industriel de la cimenterie, dans la droite ligne de la politique d'industrialisation du pays.**

FACE à la menace qui pèse sur la pérennité de l'industrie locale de la cimenterie, qui est due à l'importation massive de ciment "bon marché" provenant de l'étranger, et dans l'optique de réguler la commercialisation de ciment au Gabon, et après plusieurs

mois de travail entre les acteurs du secteur public et ceux du secteur privé, le gouvernement a décidé, par arrêté du Premier ministre daté du 19 juillet 2017, d'interdire l'importation de ciment en République gabonaise pour une période de deux ans, indique un communiqué du gouvernement parvenu à notre rédaction.

Selon le gouvernement, cette mesure protectionniste se justifie par la volonté de valoriser la filière ciment et la protection des investissements, le maintien des emplois existants et la création d'emplois nouveaux en faveur des travailleurs locaux, la protection du consommateur, du circuit de



Photo : /L'union/Franck Martial MOMB

**Selon le gouvernement, l'interdiction d'importer du ciment vise à protéger l'industrie locale dans ce secteur.**

distribution et la préservation du pouvoir d'achat des ménages, la mise en œuvre du programme d'industrialisation par

les acteurs du secteur industriel et la création d'un tissu entrepreneurial industriel sur les chaînes de valeur de l'écosystème de la transformation industrielle la volonté d'assainir le circuit des importations du ciment.

Cette mesure d'interdiction temporaire permettra de relancer le tissu industriel de la cimenterie, dans la droite ligne de la politique d'industrialisation du pays. En contrepartie de cette interdiction, le ministère de la Promotion des investissements privés, du Commerce, du Tourisme et de l'Industrie, le ministère de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement ainsi

que le ministère des Mines ont signé un accord de suivi d'engagements avec les producteurs locaux de ciment, définissant les engagements en termes d'approvisionnement du marché, de fiabilité du circuit logistique, de prix, de création d'emplois et de mise en œuvre d'un programme d'industrialisation moderne à l'échelle nationale. Ainsi, l'Etat entend exiger des contreparties d'investissement qui sont liées aux facilités accordées. En cas de violation des obligations inscrites dans l'accord de suivi, le gouvernement se réserve le droit, sans sanctions imposables à son encontre, de surseoir ou d'annuler cette décision.

## Signature du Plan cadre d'assistance des Nations unies au Gabon (2018-2022)

## Outil de réduction de la pauvreté

Willy NDONG

Libreville/Gabon

REGIS Immongault et Marie-Eveline Petrus-Barry, respectivement ministre de l'Economie, de la Prospective et de la Programmation du développement durable, et Coordonnateur résident du système des Nations unies et Représentant résident du Pnud au Gabon, ont signé, vendredi dernier, à Libreville, le nouveau Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement. Il s'agit d'un outil stratégique visant à accompagner notre pays dans son action visant à réduire la pauvreté et les inégalités sociales, tout en offrant aux populations les plus vulnérables les services

sociaux de base.

Les besoins pour atteindre ces objectifs sont estimés à 7,850 mille dollars (environ 4 milliards 420 millions de francs), dont près de 60% de ce montant sont à mobiliser.

Dans son allocution, Régis Immongault, tout en félicitant toutes les équipes qui ont œuvré depuis plusieurs mois à l'élaboration de ce plan, a insisté sur le fait que « le PNUAD des cinq prochaines années va s'exécuter dans un contexte particulier, marqué par des difficultés budgétaires liées à une brutale, forte et finalement durable baisse de notre principal produit d'exportation : le pétrole ». Et pour faire face à cette situation, le membre du gouvernement a indiqué: « le gouvernement, suite aux instructions du président de la



Photo : D.R.

**Le ministre Régis Immongault et Petrus-Barry au terme de la signature du Plan cadre d'assistance des Nations unies au Gabon.**

République Ali Bongo Ondimba, a élaboré un programme de relance économique triennal 2017-2019 (...) qui prend en compte le main-

ten de l'effort de diversification de la base productrice, la priorisation des investissements structurants, la maîtrise des finances publiques, la

stabilisation du cadre macroéconomique et la conservation de l'effort en faveur des secteurs sociaux ». S'agissant du PNUAD, Régis Immongault a appelé les Agences des Nations unies à poursuivre et à amplifier leurs efforts dans la génération des statistiques et la réalisation des outils spécifiques tels que les comptes nationaux de la santé. Il a encore souligné, s'agissant toujours des Nations unies, que « la production des données, leurs analyses, la réalisation de instruments de planification et de pilotage sectoriels tels que la carte scolaire, la carte sanitaire, les outils d'optimisation de la dépense comme les comptes nationaux sectoriels dans l'éducation, la formation, l'environnement, sont autant

de chantiers dans lesquels les Nations unies peuvent faire la différence ».

Pour sa part, Marie-Eveline Petrus-Barry, Coordonnateur résident du système des Nations unies et Représentant résident du Pnud au Gabon, a indiqué qu'un comité veillera à la bonne mise en œuvre du PNUAD, « en assurant le suivi et en fera les ajustements nécessaires à l'issue de chaque évaluation ». S'agissant des fonds devant permettre la mise en application de ce Programme, Mme Petrus-Barry a déclaré, pour conclure, que « ce PNUAD a été élaboré dans un contexte économique et financier difficile. Il nous faudra pourtant mobiliser des ressources financières pour sa mise en œuvre ».

## Éclairage

## Quid des résultats attendus ?

Willy NDONG

Libreville/Gabon

LE nouveau Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (PNUAD) s'appuie sur les principaux axes du Plan stratégique Gabon émergent (PSGE) et sur le Programme de relance économique (PRE), qui engage le Gabon dans la stabilisation de son cadre macroéconomique, la maîtrise de ses finances publiques et l'accélération de son développement.

Le PNUAD a été conçu avec la collaboration des principaux acteurs au développement du Gabon que sont le gouvernement, la société civile et l'ensemble des agences



Photo : D.R.

**Cet accord servira davantage aux populations les plus vulnérables de notre pays.**

du Système des Nations unies présents dans notre pays. Ainsi

donc, ce nouveau Plan cadre, qui se veut consensuel, prend en compte les défis auxquels est confronté le Gabon, notamment en matière de gouvernance incluant la prévention des conflits, de croissance économique inclusive, d'offre de services sociaux de base et de durabilité environnementale. Autrement dit, les secteurs impactés par le PNUAD 2018-2022 concernent aussi bien la santé, l'autonomisation des femmes, l'éducation, l'égalité de genre, le développement durable, la protection de l'environnement, l'économie...

Et à l'issue de ce vaste programme, plusieurs résultats majeurs sont attendus. Ainsi, d'ici à 2022, les institutions au niveau central et décentralisées auront

efficacement exercé leur rôle dans le processus démocratique, le respect des droits de l'homme, et dans la gouvernance économique. Les populations les plus vulnérables auront davantage utilisé les services de base de qualité parce que la qualité de la budgétisation des secteurs sociaux se sera améliorée. Mieux, la diversification de notre économie aura suffisamment créé des emplois viables au profit des jeunes et des femmes. Enfin, d'ici à 2022, notre pays devra être en mesure d'améliorer la préservation de la biodiversité et la gestion de ses ressources naturelles, notamment forestières, minières, énergétiques et foncières, de manière compatible avec la durabilité environnementale.

## Emprunts de l'Etat

## Le Gabon lève 8,5 milliards de francs

W.N.

Libreville/Gabon

Sur les 10 milliards de francs sollicités la semaine dernière sur les places financières de la zone Cémac. L'objectif n'a donc pas été atteint, vu que le montant souscrit représente un taux de couverture du montant mis en adjudication de 85%.

**JEUDI 19 juillet 2017**, la Direction générale de la comptabilité publique et du trésor, pour faire face à ses "éternels" besoins de trésorerie, de plus en plus pressants, force est de le dire, était à la recherche, une fois encore, de 10 milliards de francs, rémunérés à un taux préférentiel de 6,00 %, échéance au 19 janvier 2018. Au finish, ce sont 8,5 milliards de francs qui ont été souscrits par trois soumissionnaires, soit un taux de couverture du montant mis en adjudication de 85%.

**CHANGEMENTS**

**COURS INDICATIFS DES DEVISES EN DATE DU 20/07/2017**

Union Gabonaise de Banque

SiteWeb : <http://www.ugb-banque.com>

DEV	FIXING			VENTE BILLETS (sans frais)	
	EUR/DEV	DEV/COT	DEV/CFA	DEV	CFA
XAF	xxxxx	xxxxx	xxxxxx	1 EUR	655,957
USD	1,1533	1USD =	568,765	1 USD	588,672
CAD	1,4540	1CAD =	451,140	1 CAD	474,974
JPY	129,0300	1JPY =	5,084	100 JPY	528,649
GBP	0,8849	1GBP =	741,320	1 GBP	773,860
CHF	1,0994	1CHF =	596,650	100 CHF	62 484,95
ZAR	14,8896	1ZAR =	44,055	100 ZAR	4 581,16
MAD	11,0520	1MAD =	59,352	1 MAD	61,72
CNY	7,7889	1CNY =	84,217	1CNY	86,74
KES	119,7500	1KES =	5,478	1KES	5,64

INDICES BOURSINIERS		
	en date du	
CAC 40	20/07/2017	5 198,60
DOW JONES	20/07/2017	21 581,12

**BRENT (IPE) US Dollars/Baril**  
20 Juillet 2017: 49,18